

L'ACTU DU MOMENT : UNE EXPOSITION À VOTRE DISPOSITION !

ARCHITECTURES ET PAYSAGES, REGARDS SUR LA MOSELLE

Les lauréats de la première édition du concours photos organisé par le CAUE ont été récompensés le 27 janvier dernier au Conseil Départemental de la Moselle. À cette occasion, le Président du Département, Patrick Weiten, et la Présidente du CAUE, Ginette Magras, ont remis les cinq prix des deux catégories proposées :

- L'architecture autour de l'eau en Moselle
- Mon village dans le paysage Mosellan.

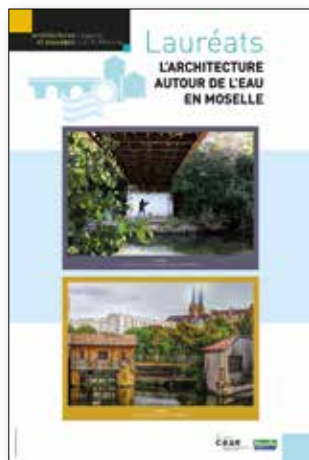
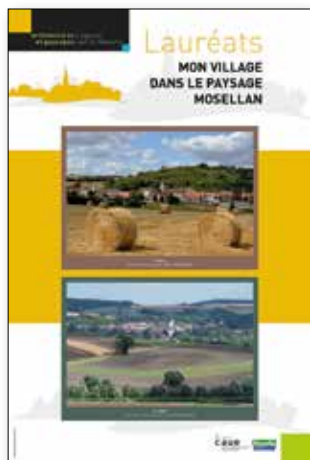
Toutes les photos envoyées au CAUE ont fait l'objet d'une exposition montrant ainsi toute la richesse et la diversité du département.

Cette exposition est itinérante et disponible sur simple demande au centre de documentation du CAUE (emprunt gratuit, seul le transport est à la charge de l'emprunteur), pour toutes les collectivités du département.



Les thèmes du concours 2020 sont les suivants :

- Vignes, vergers et agriculture dans le paysage mosellan.
- L'architecture et le végétal en Moselle (végétation, arbres, aménagements paysagers à proximité des bâtiments mettant en valeur l'architecture).



> Editorial



Madame, Monsieur,
Chers adhérents,

En 2020, le CAUE de la Moselle fête ses 40 ans ! 40 ans de

présence sur le territoire pour vous accompagner et vous orienter au mieux dans vos réflexions et vos projets, pour contribuer à l'amélioration du cadre de vie, et participer ainsi à l'attractivité et à l'embellissement du département.

Pour fêter cet anniversaire, un événement « festif » sera organisé en octobre prochain, au cours duquel les 40 ans de l'histoire du CAUE seront brièvement retracés ! Tous les maires et tous les présidents d'EPCI du département seront conviés, afin de se rappeler ou de découvrir ce que le CAUE peut leur apporter.

Par ailleurs, en 2020, le CAUE propose aux collectivités adhérentes de moins de 2000 habitants, une **démarche innovante** sur les **perspectives d'aménagement** à l'échelle du territoire communal.

Cette analyse de la commune se veut être le fil conducteur, pour les élus, d'une politique d'aménagement à court et moyen/long terme.

Le CAUE poursuit évidemment ses missions de conseil aux collectivités, aux particuliers, ses interventions dans les écoles et auprès des enseignants dans le cadre de leurs formations initiales et continues, avec toujours le soutien du Conseil d'Administration et le professionnalisme de l'équipe du CAUE.

Ginette MAGRAS
Conseillère Départementale
Présidente du CAUE

Madame, Monsieur,

Le CAUE par sa connaissance du territoire, sa présence à vos côtés depuis 40 ans et son attachement au patrimoine de nos territoires, vous propose un nouvel accompagnement pour les communes concernées par un périmètre de protection des monuments historiques : une mission d'accompagnement des collectivités à la mise en place de leur Périmètres Délimités des Abords des Monuments Historiques (PDA).

En effet, la loi LCAP du 7 juillet 2016 relative à la Liberté de création, à l'architecture et au patrimoine, appliquée par le Décret n°2017-456 du 29 mars 2017, prévoit pour les collectivités le souhaitant des périmètres automatiques de 500 mètres autour des Monuments Historiques par des Périmètres Délimités des Abords (PDA), plus adaptés à la réalité de terrain et dans lesquels la notion de visibilité n'existe plus.

Grâce aux échanges déjà réguliers que le CAUE mène avec l'Unité Départementale d'Architecture et du Patrimoine (UDAP) et son Architecte des Bâtiments de France, nous pourrons ainsi vous accompagner pour évaluer la pertinence de changer de périmètre en fonction du contexte environnant le monument et partager avec vous notre analyse du territoire des abords.

Si vous êtes intéressé par cette mission, je vous invite à me contacter pour échanger sur vos projets.

Arnaud SPET
Directeur du CAUE

ACTIONS EN MILIEU SCOLAIRE

Le CAUE accompagne les écoles pour sensibiliser les jeunes à l'architecture et au cadre de vie. Cet accompagnement a plusieurs enjeux : amener l'enfant à devenir un acteur lucide, imaginatif et exigeant de son environnement, car ces enfants seront les usagers, les décideurs, les concepteurs, et les artisans de demain.

une diffusion large de la culture

en leur facilitant l'accès à la culture architecturale, urbaine et environnementale, c'est développer la sensibilité des enfants, quels que soient les âges, en milieu urbain comme rural, à leur environnement.

une conscience citoyenne

en appréhendant la complexité de la ville et les responsabilités partagées, c'est préparer les jeunes citoyens à comprendre les enjeux et les décisions sur leur futur cadre de vie.

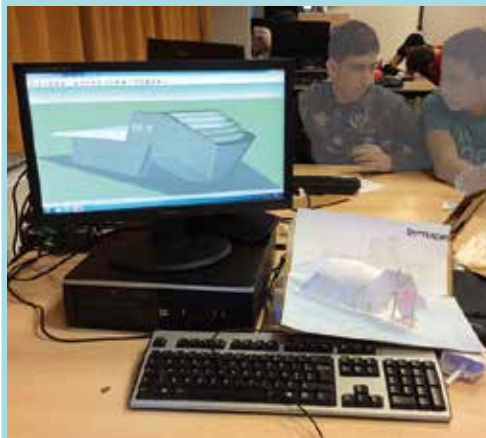
une culture locale

en proposant un regard nouveau sur le patrimoine de proximité (bâtiment, rue, quartier, paysage) c'est leur apprendre à connaître, observer et comprendre l'architecture du quotidien et leur environnement. L'architecte du CAUE propose des actions spécifiques comme des visites guidées, des ateliers participatifs, des réalisations de maquettes, de cartes, de vidéos...



Formation initiale

Le CAUE forme également les enseignants (et futurs enseignants) qui souhaitent intégrer la connaissance de l'espace bâti et naturel dans leur projet pédagogique, lors de stages ou d'ateliers au sein des différentes inspections ou de l'INSPé.



Ma salle de spectacle idéale

PANGE : Restructuration des espaces urbains autour de la mairie

La commune a fait appel au CAUE pour la restructuration des espaces autour de la Mairie, et plus particulièrement les espaces le long de la voie verte et l'ancien potager du château.

Ces espaces ne font actuellement l'objet d'aucun aménagement et sont plutôt à l'état de friche. Les élus souhaitent y développer un espace de rencontre de type coulée verte.

L'ancien potager du château, inscrit en zone 1AU au PLU et faisant l'objet d'une OPA, est occupé par un pépiniériste, amené à cesser prochainement son activité. Les élus souhaitent y développer une zone d'habitat à destination des séniors et de primo-accédant. Une partie des terrains pourrait être réservée à l'implantation d'un nouvel équipement scolaire.

La coulée verte

L'objectif est de favoriser des liens et connexions avec le reste de la commune. Il est proposé d'aménager un espace en plusieurs séquences, permettant d'intégrer une zone de stationnement ponctuel, un mail planté, une préservation de l'aire de jeux existante, la mise en place d'une halle et d'un parvis, un espace vert de loisirs.

Le potager du château



Le potager du château

L'objectif est de garder la part belle aux espaces verts intégrant une gestion alternative des eaux pluviales tout en respectant les objectifs de densité du SCoT. Plusieurs hypothèses sont envisageables, intégrant ou non un équipement scolaire en partie Nord. Les points importants concernant la répartition de l'espace, la desserte, les cheminements piétons et le stationnement, le bâti, où un habitat individuel dense est privilégié.



LE JARDIN DE DEMAIN

Pour mémoire, le **jardin de demain** est un projet partenarial entre le CAUE, les Jardins Fruitiers de Laquenexy, la DSDEN et le lycée agricole de Courcelles-Chaussy, pour les classes de CM1-CM2. Il s'agit de sensibiliser les élèves à la relation entre les êtres vivants par le biais des plantes.

Chaque classe a produit un dessin du jardin de demain, rendant compte d'une thématique choisie parmi les suivantes : **jardin sans eau, jardin recyclé, jardin terrasse, jardin auxiliaire, jardin potager, jardin médicinal, etc.**



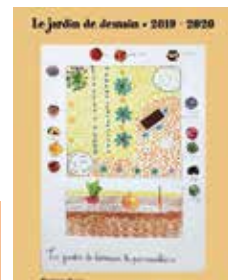
Jardin médicinal



Jardin comestible



Jardin auxiliaire



Permaculture



Jardin désertique

Le jury réuni le 6 février, a désigné les cinq écoles lauréates qui réaliseront leur projet aux Jardins Fruitiers et qui se verront décerner en juin prochain le «**Prix des visiteurs**».

Du NOUVEAU AU CAUE !

Fort d'une expérience de 40 années en conseil dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement, le CAUE de la Moselle s'est enrichi d'une compétence en mise en valeur de la Nature.

Les actions pouvant être accompagnées par le pôle environnement, biodiversité et paysage :

- **État des lieux général ou spécifique des potentialités en faune-flore** sur des parcs, jardins, friches, alignements d'arbres, bâtiments et places publics, ...
- **Accompagnement dans les procédures à problématique environnementale** : assistance technique pour le volet « milieux naturels / écologie » lors de l'élaboration des plans, schémas et programmes (SCOT, SAGE, PCAET, Plan de Paysage, PLU/PLUi,...), et des études d'impacts,
- Conseil et assistance pour des **projets de verdissement des villes et villages et d'entrée de ville** (aménagements d'îlots de fraîcheur, plantation de haies, aménagement de places), de chemin de promenade champêtre, de **reconquête de vergers, d'aménagements d'îlots de fraîcheur (ombre), de plantation de haies, de mise en œuvre de trame verte et bleue, création de belvédères**, etc.
- Mise en valeur d'espaces naturels ou de parcelles délaissées, propriétés de la collectivité : zones humides, friches arbustives, vergers abandonnés, ...
- **Proposition d'aménagements pour la faune dans tout projet** : nichoirs à oiseaux ou chauves-souris, plantation d'essences mellifères, ruches et hôtels à insectes, pierriers à reptiles et petite faune, ...
- Mise en place d'une **gestion favorable à la biodiversité dans les espaces publics (gestion différenciée des espaces verts)**,
- Activités pédagogiques pour les écoles et le grand public **visant à faire découvrir la faune, la flore, les forêts, les cours d'eau** : sorties scolaires, balades naturalistes, réunions publiques, identification de la faune-flore présente sur un site **pour réaliser des panneaux pédagogiques adaptés au contexte local**,
- Être un **facilitateur pour les projets soumis à autorisations ou procédures environnementales**, procédures qui sont de plus en plus nombreuses et complexes à mener, et nécessitent des relations fortes avec les services de l'Etat (DREAL, MRAE, police de l'eau, etc.). **Recherche de solutions sur des points bloquants** : mesures d'évitement, de réduction, voire de compensation.



Depuis le 1^{er} janvier, Jean-Baptiste LUSSON, naturaliste-écologue, est venu renforcer l'équipe, afin de développer une mission d'accompagnement dans les domaines de l'environnement, la biodiversité et le paysage.

Avec le soutien du Département de la Moselle



Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Moselle

17 quai Wiltzer · 57 000 METZ · tél : 03 87 74 46 06 · fax : 03 87 74 75 74
email : contact@caue57.com · www.caue57.com

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 - 14h00 à 17h00